



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/554
25 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 99 a) de l'ordre du jour

FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Rapport du Secrétaire général

1. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a examiné des questions concernant l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Dans sa résolution 50/121, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session un rapport sur les moyens de renforcer les activités de formation de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de mieux définir son rôle, en prenant dûment en considération les délibérations du Conseil d'administration. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande.

2. Le Secrétaire général souhaite rappeler que, à son avis, la formation représente pour l'Organisation un investissement précieux, qu'il s'agisse des programmes conçus pour répondre aux besoins des États Membres dans ce domaine ou de ceux qui sont destinés au personnel des organismes des Nations Unies et qui visent en définitive, le même objectif en renforçant les capacités du système à suivre l'évolution de la demande. Dans cette perspective, et compte tenu du fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/121, a invité l'UNITAR à continuer de développer sa coopération avec les instituts des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés, le Secrétaire général s'est efforcé, au cours des derniers mois, de répondre à la demande de l'Assemblée en déterminant les vues et les nécessités communes en matière de formation des États Membres et du personnel de l'Organisation des Nations Unies de façon à améliorer la coordination des programmes et à satisfaire l'ensemble des besoins dans ce domaine au moindre coût.

3. Dans cette optique, le Secrétaire général a voulu faire du Projet de création d'une École des cadres des Nations Unies (UNSC) une entreprise à l'échelle du système bénéficiant d'importantes contributions de la part des organismes des Nations Unies et d'un certain nombre d'États Membres. Ce projet a reçu l'appui des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination et de son organe subsidiaire du Comité consultatif pour les questions administratives chargé des

activités de formation à l'échelle du système. Le Secrétaire général estime que l'UNITAR et l'UNSC auraient intérêt à collaborer dans le cadre de leurs activités de formation, de façon à renforcer et à rationaliser leurs programmes dans les disciplines qu'ils proposent tous deux. Une telle coopération leur permettrait également d'élaborer et d'exécuter les programmes d'une manière plus efficace et moins coûteuse, ce qui représente un avantage supplémentaire, compte tenu de la "lassitude" des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui fournissent les fonds. À cet égard, il convient de noter que le projet de l'École des cadres des Nations Unies est entièrement financé à l'aide de ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, en organisant conjointement des activités d'enseignement et de formation à l'intention de représentants de gouvernements et du personnel des Nations Unies, l'UNITAR et l'UNSC contribueront à jeter les bases d'un partenariat opérationnel qui leur permettra d'accroître leur efficacité dans les domaines dont l'un et l'autre s'occupent. Les programmes comporteront un tronc commun mais seront adaptés aux besoins spécifiques du public visé. Ainsi conçues, les activités d'enseignement et de formation susmentionnées ne peuvent que renforcer l'efficacité globale des opérations en répondant mieux aux besoins.

4. Dans son rapport intitulé "Étude de faisabilité sur le transfert de l'UNITAR au Centre de Turin", le Corps commun d'inspection a notamment observé qu'il se dégagait dans l'ensemble un "consensus sur la nécessité de trouver concrètement, de façon réaliste, des moyens de coordonner les activités de formation du système des Nations Unies afin d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles, d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, et de regrouper les activités dans la mesure du possible. L'accord semblait également réalisé sur la nécessité d'aborder globalement la question et de s'abstenir de toute approche fragmentaire. La volonté que manifestait le Secrétaire général de trouver une solution globale et durable et d'assurer une meilleure coordination et un regroupement éventuel des activités de formation du système des Nations Unies était un élément central à cet égard. Il fallait par conséquent considérer que le projet relatif à la création d'une École des cadres des Nations Unies (UNSC) était une manifestation de cette volonté"¹.

5. Dans cette optique, le Secrétaire général s'est employé activement, au cours des années précédentes, à explorer toutes les possibilités de renforcer la coopération entre l'UNITAR et l'UNSC, y compris en invitant l'UNITAR à participer à l'élaboration des programmes de l'UNSC. La coopération devrait porter sur les domaines prioritaires suivants : maintien de la paix et rétablissement de la paix; aide humanitaire et gestion de situations d'urgence complexes; et gestion des activités de développement. Le Secrétaire général se félicite que le Conseil d'administration de l'UNITAR ait reconnu l'importance de cette initiative et qu'il ait demandé au Directeur général par intérim de l'Institut de renforcer la coopération avec le Centre de Turin et avec le Projet de création d'une École des cadres des Nations Unies, en tenant compte des ressources disponibles et des activités entreprises².

¹ JIU/REP/96/2.

² Conclusions et recommandations de la session spéciale du Conseil d'administration, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Genève, 2-4 septembre 1996, par. 16 e).

6. Étant donné les restrictions budgétaires actuelles et le fait que les organismes des Nations Unies sont de plus en plus souvent amenés à entreprendre de nouvelles activités pour s'adapter aux besoins des États Membres, il importe de tirer le meilleur parti possible des ressources et installations disponibles. À cet égard, le Projet de création d'une École des cadres des Nations Unies offre la possibilité d'utiliser au mieux les capacités de l'ensemble du système ainsi que les installations disponibles au Centre de formation de l'OIT à Turin, en facilitant le regroupement de l'ensemble des partenaires – gouvernements, organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies – dans le cadre d'activités efficaces d'enseignement et de formation.
